

## DECISION DU PRESIDENT. CA 0077-2018

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;  
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;  
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du  
Conseil d'administration au Président.**

**Objet de la décision** Demande d'adhésion de la Présidence

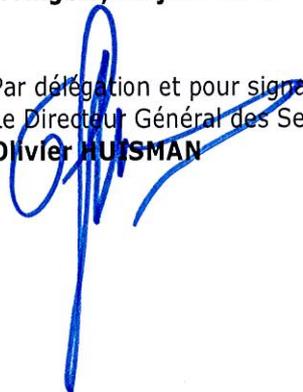
**Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :**

1. d'approuver la demande d'adhésion de la Présidence à l'association LA COURROIE.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

**A Angers, 15 juin 2018**

Par délégation et pour signature,  
Le Directeur Général des Services  
**Olivier HUISMAN**



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **22 juin 2018**





Conférence Universitaire en Réseau  
des Responsables de l'Orientation  
et de l'Insertion professionnelle  
des Etudiants

La COURROIE

AMUE  
103 boulevard Saint Michel  
75005 Paris

Mail :  
reseaucourroie@gmail.com  
N° SIRET : 750 647 661 00016  
Code APE : 9499Z

## FACTURE

Date : 12 juin 2018

Facture n° 2018/05-045

Université D'ANGERS  
Service facturier  
40 Rue de Rennes  
49035 ANGERS

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant TTC	TVA
	Contribution annuelle à l'association La COURROIE  Année : 2018  Référence Bon de Commande :  N° 4500159393	1		300 €	
<p><u>Conditions de règlement :</u> chèque ou par virement. Banque : 10207 Guichet : 00120 Compte : 21215306945 Clé : 48 IBAN : FR76 1020 7001 2021 2153 0694 548</p> <p><u>Contacts :</u> Cécile Lecomte - Présidente : 06 12 42 11 97 Eve PERE - Trésorière : 06 81 74 12 57</p>		Total TTC		300 €	
		NET A PAYER		300 €	
		Echéance : 30 jours dès réception de la facture			
		Soit un montant de : Trois Cents Euros			

**Christine MENARD**

~~Directrice Générale~~ BIO-IP